Envoyé en préfecture le 09/04/2019
Reçu en préfecture le 09/04/2019
Affiché le
ID : 033-213302813-20190408-7903_2019_024-DE

Mérignac

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 08 avril 2019

Délibération n° 2019-024
MAISON DU VELO ET DES MOBILITES ALTERNATIVES : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LEON A VELO - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRÉSENTS : **37**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, Gérard CHAUSSET, Cécile SAINT-MARC, Jean Marc GUILLEMBET, Anne-Eugénie GASPAR, Daniel MARGNES, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël GIRARD, Régine MARCHAND, David CHARBIT, Fatou DIOP, René SABA, Mauricette BOISSEAU, Michèle COURBIN, Jean-Michel BERTRAND, Alain CHARRIER, Martine BERJOT, Monique POITREAU, Léna BEAULIEU, Valéry LAURAND, Marie-Christine EWANS, Pierre GIRARD, Gwenaëlle GIRARD, David VALADE, Patrice SOUCHAL, Alain LAMAISON, Catherine DARTEYRE, Thierry MILLET, Hélène DELNESTE, Christophe VASQUEZ, Elisabeth LACROIX, Jean Pierre BRASSEUR, Marie Noëlle VAILLANT, Philippe BRIANT, Marie CHAVANE

EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : **10**

Mesdames, Messieurs : Jean Claude PRADELS à Gwenaëlle GIRARD, Joëlle LEAO à Jean Marc GUILLEMBET, Claude MELLIER à Joël GIRARD, Lionel AZOUGALHI à Anne-Eugénie GASPAR, Bernard LE ROUX à Marie RECALDE, Martine CHAPEYROU à Marie-Christine EWANS, Mélanie SARGEAC à Michèle COURBIN, Stéphane GASO à Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Christine PEYRE à Hélène DELNESTE, Catherine TARMO à Marie CHAVANE

ABSENTS : **2**

Messieurs : Rémi COCUELLE, Jean Luc AUPETIT

SECRETAIRE DE SEANCE : **Madame Marie RECALDE**

Envoyé en préfecture le 09/04/2019
Reçu en préfecture le 09/04/2019
Affiché le
ID : 033-213302813-20190408-7903_2019_024-DE

Monsieur Gérard CHAUSSET, Adjoint au Maire Délégué à la Transition Ecologique, Mobilité et Espace Public, rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac s'implique fortement dans une démarche de sobriété et de transition énergétique à travers son Agenda 21.

La Ville de Mérignac s'inscrit dans la politique partenariale menée par Bordeaux Métropole pour une mobilité alternative à l'utilisation de la voiture individuelle, dont l'un des objectifs fixés est d'atteindre 15% de déplacements effectués en vélo en 2020.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole et la Ville de Mérignac accompagnent l'association Léon à Vélo dans la création d'une Maison du Vélo et des Mobilités Alternatives sur Mérignac.

Initialement envisagée sur le foncier métropolitain situé aux 4 Chemins (ancienne station essence), l'équipement occupera finalement le site de l'actuelle concession Citroën, située avenue de la Marne, et qui déménagera avenue de l'Argonne au mois de juin prochain. Le site sera mis à disposition de l'association jusqu'à l'été 2021. Il accueillera également la maison du projet Marne – Soleil.

Une Maison du Vélo et des Mobilités Alternatives a pour objectif de sensibiliser à la pratique cycliste mais également d'organiser des ateliers de réparation participatifs.

C'est un lieu fédérateur de toutes les questions liées à la mobilité d'aujourd'hui et de demain et à partir duquel rayonneront des actions et initiatives publiques et privées.

Il sera notamment composé d'un atelier de réparation et d'un espace de démonstration des mobilités alternatives.

Par délibération en date du 29 juin 2018, la Ville leur a octroyé une subvention de 20 000 €.

Afin de faciliter le lancement de l'activité avenue de la Marne, la Ville souhaite verser une subvention d'équipement de 18000 euros à l'association pour lui permettre d'acquérir de l'outillage, des vélos écoles, des remorques, un vélo électrique qui seront ensuite proposés en test aux Mérignacais.

L'association va percevoir de manière complémentaire une subvention pour son fonctionnement à hauteur de 55 000 euros par an de la part de Bordeaux Métropole afin de s'équiper en petit matériel et financer un emploi d'animateur.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Cadre de Vie en date du 26 mars 2019,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver la convention telle que présentée ci-jointe ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de partenariat ;

Envoyé en préfecture le 09/04/2019
Reçu en préfecture le 09/04/2019
Affiché le
ID : 033-213302813-20190408-7903_2019_024-DE

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant de 18000 € (imputée sur la section d'investissement du Budget Principal 2019).

ADOPTE À L'UNANIMITE
ABSTENTION : Groupe « Ensemble, Changeons Mérignac ! » - Groupe Mérignac Avenir

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 08 avril 2019

VILLE DE MERIGNAC (Gironde)

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 09 avril 2019.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.